

... (toutes deux être rétroactives), et toutes les émissions de valeurs canadiennes accumulées pendant les mois d'incertitude ont été lancées sur le marché américain dans le deuxième, le troisième et le quatrième trimestres de 1964. Conformément à l'esprit de notre engagement envers les États-Unis, l'ancien ministre des Finances, mon prédécesseur, a demandé aux autorités provinciales en décembre 1964 d'éviter autant que possible d'accroître le nombre de nouvelles émissions de valeurs canadiennes aux États-Unis.

Au début de 1965, pour renforcer la taxe d'égalisation de l'intérêt, le président Johnson a publié une liste de "principes directeurs" — autrement dit, des conseils, des suggestions — pour persuader les sociétés et les portefeuillistes américains de limiter les placements qu'ils faisaient à l'étranger et de ramener aux États-Unis, dans une proportion raisonnable, les fonds détenus à l'étranger par eux ou leurs filiales. Ces principes directeurs établis en février renfermaient, à l'endroit du Canada, des dispositions particulières conformes aux circonstances spéciales que l'on avait reconnues en exemptant les émissions canadiennes de la taxe d'égalisation de l'intérêt. Malgré ces dispositions, les principes en cause ont créé des difficultés, sur le marché canadien, pour les valeurs à court terme, qui ne bénéficiaient pas des dispositions spéciales applicables aux investissements à long terme.

En venant maintenant à des événements plus récents qui intéressent sans doute particulièrement la Chambre. En 1965, au second semestre, soit pendant une saison où la balance canadienne des paiements est relativement forte d'ordinaire, cette balance générale et notre compte courant ont été renforcés soudainement par notre deuxième grande vente de blé à la Russie. En automne, les emprunteurs canadiens vendaient aussi un fort volume de valeurs canadiennes aux États-Unis. Aussi les réserves de dollars canadiens, y compris notre position créditrice nette au Fonds monétaire international, dont il importe de tenir compte à cet égard, ont-elles augmenté bien au delà du degré où nous cherchions à les maintenir conformément à notre entente conclue en 1963 avec les États-Unis. Nous avons considéré comme temporaire cette hausse anormale de nos réserves. A l'époque, j'ai dit ceci, et je le redis: nous pouvons raisonnablement nous attendre que cette situation va s'inverser pendant le premier semestre de 1966. Toutefois, elle s'est produite pendant une période où les États-Unis s'inquiétaient vivement de leur balance des paiements.

Le ministre des Finances, en novembre dernier, a demandé à tous les principaux émetteurs canadiens de titres aux États-Unis, de remettre la livraison de leurs titres, autant que possible, après le début de l'année lorsque notre compte courant accuserait une faiblesse saisonnière et que les États-Unis auraient vraisemblablement une position plus forte. Je désire, par l'entremise de la Chambre, dire combien le gouvernement apprécie la collaboration dont ont fait preuve ces emprunteurs canadiens en se rendant à sa demande, et apprécie celle des courtiers et des acheteurs intéressés.

Même si la balance des paiements des États-Unis s'est sensiblement améliorée